

Les + du dispositif

► Certification partielle ou totale

En fonction de vos objectifs, vous pouvez choisir de vous positionner sur la certification complète ou sur un ou plusieurs blocs de compétences.

► Adaptabilité

Le mode d'organisation de la formation prend en compte vos acquis, vos objectifs et vos rythmes. Il vous est donc possible de mixer des blocs de compétences d'une certification de niveau V ou IV*.

► Individualisation

Vous avez à votre disposition un ensemble de ressources et de moyens pédagogiques nécessaires à votre parcours de formation et aux situations d'apprentissage.

► Modalités pédagogiques innovantes

Classes collaboratives, travaux en mode projet, outillages numériques... rythment vos apprentissages.



Les blocs de compétences, qu'est-ce que c'est ?

Les blocs de compétences sont des **ensembles homogènes et cohérents de compétences qui composent une certification professionnelle.**

Ces compétences sont évaluées, validées et tracées et permettent l'obtention d'un titre ou diplôme, en plusieurs étapes si nécessaire.

En effet, les blocs sont cumulés tout au long du parcours d'un individu et peuvent être obtenus au cours d'une formation ou d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

*cf. plaquette 2 du dispositif.

Contacts et informations

GRETA 89

Antenne d'Auxerre

Tel. 03 86 72 10 40

44 boulevard Lyautey

BP 80053

89010 AUXERRE Cedex

Hidayet ACAR

Conseiller en Formation Continue

hidayet.acar@ac-dijon.fr

Élodie LEBLOND

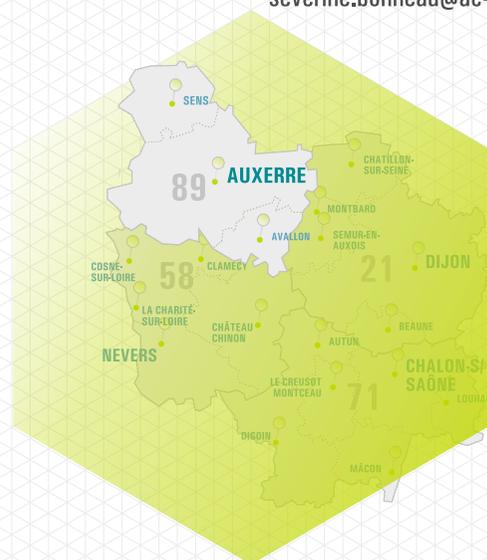
Coordinatrice

elodie.leblond@ac-dijon.fr

Séverine BONNEAU

Assistante

severine.bonneau@ac-dijon.fr



www.bourgogne-greta.fr



Facebook
gretabourgogne



Twitter
greta_bourgogne



Dispositif Sanitaire / Thermique de Niveau V

Faites rythmer parcours de formation
avec flexibilité, individualisation
et personnalisation



GRETA 89)))

FORMEZ-VOUS À DEMAIN



UNION EUROPEENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds social européen (FSE)



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



A savoir
Mixez les blocs de compétences des certifications de niv. V et IV en fonction de votre projet professionnel.

Le dispositif « **SANITAIRE et THERMIQUE** » de Niveau V du GRETA 89 permet la réalisation de parcours de formation adaptés à chacun.

Le parcours est constitué d'une association de blocs de compétences au sein d'une même filière.

Cette association peut conduire à la validation d'une certification ou à la validation de blocs de compétences polyvalents.

Métiers et certifications visés grâce au dispositif

- ▶ Installateur en thermique et sanitaire,
Titre professionnel « Installateur en thermique et sanitaire » - Niveau V
- ▶ Agent de maintenance des équipements de confort climatique,
Titre professionnel « Agent de maintenance d'équipements de confort climatique » - Niveau V

Informations pratiques

Public

- ▶ Demandeurs d'emploi

Dates et durée de la formation

- ▶ Entrées / sorties permanentes
- ▶ **Durée totale** : 2000 heures maximum
- ▶ **Durée entreprise** : 2 à 6 semaines pour chaque bloc de compétences visés

Lieu de formation

- ▶ **GRETA 89, Antenne d'Auxerre**
44 boulevard Lyautey
89010 Auxerre Cedex

Financement

- ▶ Formation financée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

Un contenu adapté à votre projet professionnel

OBLIGATOIRE Sas d'entrée / positionnement 14h

Accueil / Mises en situation professionnelle correspondant aux blocs de compétences de la filière / Expertise et conseils pour établir un parcours de formation professionnel cohérent

RECOMMANDÉ Module sécurité et transition énergétique

SST (14h) / Qualification Brasage (21h) / FEE BAT RENOVE et PRAXIBAT (35h) / Habilitation électrique BS (21h)

SELON PROJET PROFESSIONNEL Blocs de compétences des certifications

Installateur en thermique et sanitaire (Niv. V)

- ▶ **BdC 1** : Réaliser des éléments d'installations de chauffage et de sanitaire (210h) **obligatoire**
- ▶ **BdC 2** : Préparer la mise en œuvre d'installations individuelles de chauffage et de sanitaire dans une démarche de développement durable (210h) **obligatoire**
- ▶ **BdC 3** : Réaliser des installations collectives de chauffage et de sanitaire (210h)

Agent de maintenance des équipements de confort climatique (Niv. V)

- Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs...*
- ▶ **BdC1** : ... au fioul domestique (175h)
 - ▶ **BdC 2** : ... au gaz (175h)
 - ▶ **BdC 3**: ... thermodynamiques (175h)

OBLIGATOIRE Accompagnement aux certifications et examens 28h

Rédaction de documents (dossier professionnel, livret des évaluations en cours de formation ...) / Mise en situation d'examen (épreuve pratique, entretien technique, questionnaire professionnel ...)

RECOMMANDÉ Savoirs de base professionnels 70h

Communication orale et écrite / Mise à niveau en mathématiques et sciences physiques / Bureautique / Développement Durable, RSE / Citoyenneté et employabilité